

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Thouars se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation en date du 22 janvier 2026 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14 PRESENTS : MM. GAUFFRETEAU Bernard, GODINEAU Jérémy, INGREMEAU Jean-Philippe, RABIN Christian, RICHARD Frédéric, ROCHETTE Thierry, SAUVAGET Nicolas et Mmes BARANGÉ Valérie, BARANGER Jocelyne, BERTHELOT Sylvaine, DEHOUX Cécile, DEVIGNE Annelyse, GIRAULT Angélique, GRONDAIN Virginie.

Lesquels, au nombre de QUATORZE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 EXCUSE AVEC PROCURATION : Mme EGRETAUD Virginie qui avait donné procuration à Mme BERTHELOT Sylvaine.

15 VOTANTS

Il a été, en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/12/2025,
- Etat de l'actif à la fin de l'année 2025 : matériels et mobiliers réformés,
- Création d'un emploi d'attaché principal (avancement de grade),
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025 :

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - ÉTAT DE L'ACTIF À LA FIN DE L'ANNÉE 2025 : MATÉRIELS ET MOBILIERS RÉFORMÉS (Délibération n° D-2026-01-01) :

- La réforme d'un bien se justifie notamment par les raisons suivantes :
- son état ne permet plus une utilisation conforme aux attentes du service utilisateur,
 - les travaux de remise en état dépassent largement sa valeur vénale,
 - le bien est vieillissant et usagé et/ou a été remplacé.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de sortir de l'inventaire certains matériels et mobiliers ayant plus de 5 ans pour un montant total de 8 415,61 Euros.

La liste de ces biens réformés est la suivante :

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-THOUARS

ETAT DE L'ACTIF A LA FIN DE L'ANNEE 2025 : MATERIELS ET MOBILIERS REFORMES

M14	ANNEE D'ORIGINE	N° D'INVENTAIRE	OBJET	MONTANT
21578	2020	685	Panneaux de signalisation	929,50 €
21578	2020	687	Panneaux de signalisation	339,32 €
21578	2020	691	Panneaux de signalisation	823,58 €
21578	2020	695	Panneaux de signalisation	102,78 €
			SOUS-TOTAL	2 195,18 €
2158	2020	686	Pompe Honda WX15	460,00 €
2158	2020	689	Marteau perfo SDS+880W	275,30 €
2158	2020	692	Poteau incendie	3 157,85 €
2158	2020	696	Trancheuse à jambon METRO	408,00 €
			SOUS-TOTAL	4 301,15 €
2183	2020	690	Ordinateur HP Prodesk 600 G1	714,00 €
2183	2020	694	Photocopieur SAMSUNG SL-K4300LX	1 205,28 €
			SOUS-TOTAL	1 919,28 €
			TOTAL	8 415,61 €

III - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ PRINCIPAL (AVANCEMENT DE GRADE) (Délibération n° D-2026-01-02) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 a modifié les dispositions statutaires applicables aux cadres d'emploi des attachés territoriaux, des ingénieurs territoriaux et des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives en supprimant le seuil de 2000 habitants pour créer un emploi sur le grade d'avancement de principal.

Cette évolution accorde désormais une plus grande souplesse de recrutement aux employeurs territoriaux et permet d'élargir les possibilités de promotion pour les agents, notamment pour les secrétaires généraux de mairie relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Compte-tenu de ce décret et du tableau de propositions d'avancements de grades pour l'année 2026 établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, afin de permettre au Secrétaire Général de Mairie ayant le grade d'attaché de bénéficier de cet avancement de grade Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} février 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de créer au 1^{er} février 2026 un emploi permanent sur le grade d'attaché principal à temps complet,
- de modifier le tableau des effectifs en remplaçant le poste d'attaché par un poste d'attaché principal,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

IV - TRAVAUX EN RÉGIE : BILAN DE L'ANNÉE 2025 :

Les montants mentionnés correspondent aux fournitures utilisées, le coût de la main d'œuvre n'est pas inclus.

1°) Bâtiments :

- aménagement de la salle de sports : 103,70 Euros T.T.C..

2°) Terrains et espaces verts :

- réhabilitation du Clos de l'Abbaye : 4 591,40 Euros T.T.C..

3°) Voiries :

- aménagement du chemin des Varannes : 210,54 Euros T.T.C..

V - INVESTISSEMENTS :

Un distributeur à pains sera prochainement installé route de Parthenay à l'entrée de la zone artisanale. Les travaux d'alimentation électrique ont été confiés à la S.A.S. DELAIRE de Saint-Loup-Lamairé (79) pour un montant total de 2 978,40 Euros T.T.C. (passage Consuel inclus).

VI - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

La clôture du mandat du Conseil Municipal des Jeunes sera célébrée le vendredi 6 février 2026 à 18h30 à la Mairie en présence notamment de Monsieur Philippe MOUILLER, Sénateur des Deux-Sèvres.

VII - POPULATION :

Actualisées tous les ans, les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2026 viennent d'être communiquées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

(I.N.S.E.E.). Ainsi, pour Saint-Jean-de-Thouars, la population totale est de 1 359 habitants. Elle est constituée de 1 328 habitants (population municipale) et de 31 habitants (population comptée à part).

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2026
TRANSMISES À LA PRÉFECTURE DES DEUX-SEVRES

N° d'ordre	Intitulé
D-2026-01-01	Etat de l'actif à la fin de l'année 2025 : matériels et mobiliers réformés
D-2026-01-02	Création d'un emploi d'attaché principal (avancement de grade)

Fait en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric RICHARD

Le Secrétaire de séance,
Bernard GAUFFRETEAU